

ETUDIER DANS LES UNIVERSITES ESPAGNOLES

Le système universitaire espagnol (SUE) compte 87 universités et 532 Instituts de la Recherche.

Tous les diplômes espagnols sont reconnus du point de vue académique et professionnel dans 53 pays au monde dont 45 sont européens.

20 universités espagnoles se trouvent parmi les 50 meilleures au monde dans le classement international. 5 Ecoles de Commerce se situent parmi les 50 premières du classement QS.

Le système universitaire espagnol est très décentralisé et les **universités sont des organismes autonomes**. Pour étudier en Espagne, vous devez consulter les **conditions générales d'accès** à l'université espagnole et les **conditions spécifiques d'admission** aux centres choisis.

Les universités espagnoles sont ouvertes aux étudiants étrangers, sur un pied d'égalité. Il n'y a pas de quotas par nationalité.

La plupart des universités proposent deux phases d'inscription :

- 1) Pré-inscriptions pour étudiants étrangers.
- 2) Inscriptions pour tous les étudiants, espagnols et étrangers.

Les universités ont des sites Web qui fournissent des informations générales et un service pour les étudiants internationaux, afin de faciliter les formalités d'inscription.

Les cours commencent en septembre et se terminent fin juin.

Master et Doctorat

Pour les études de post-grade (master et doctorat), les personnes intéressées doivent contacter directement l'université dans laquelle elles souhaitent étudier.

Pour plus d'information:

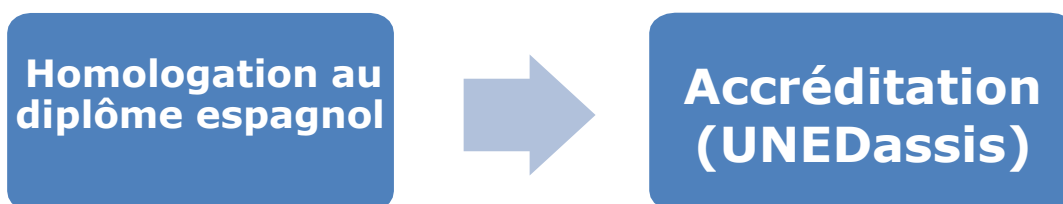
- **SEPIE.** Service espagnol pour l'internationalisation de l'éducation.
www.sepie.es/internacionalizacion.html
- **ESTUDIAR EN ESPAÑA.**
Site Web promotionnel (éventuelles données obsolètes).
www.studyinspain.info/es/index.html

Conditions d'ACCES à l'université espagnole

Il faut effectuer une homologation du diplôme du BAC.

Pour les étudiants munis d'un BAC tunisien:

<http://www.educacionyfp.gob.es/servicios-al-ciudadano/catalogo/gestion-titulos/estudios-no-universitarios/titulos-extranjeros/homologacion-convalidacion-no-universitarios.html>



Pour les étudiants munis d'un BAC européen:

<https://unedasiss.uned.es/home>



La qualification pour accéder au Système universitaire espagnol s'obtient à travers **UNEDassis** et est notée sur 10.

En ce qui concerne les exigences linguistiques (voir ci-dessous), afin de garantir l'admission dans toutes les universités, il est recommandé d'avoir un **niveau B2 d'espagnol** certifié par le **DELE**, un diplôme accréditant le degré de compétence et de maîtrise de la langue espagnole, délivrée par *l'Institut Cervantes* au nom du Ministère de l'Éducation et de la Formation professionnelle d'Espagne.

La plupart des universités ont une période d'inscription spéciale pour les étudiants étrangers qui réunissent les conditions d'accès à l'université espagnole.

Les étudiants qui réunissent les conditions nécessaires pour accéder à l'enseignement universitaire de Grade pourront s'inscrire dans l'université espagnole de leur choix. chap.III, art 5,point 4 de RD 412/2014.

ADMISSION AU GRADE CHOISI

Le processus d'admission dépend de chaque université. Ce qui veut dire que certaines universités peuvent exiger les examens d'accès à l'université (*pruebas selectivas*) pour l'inscription en phase ordinaire (avec les étudiants espagnols).

→ *Certaines universités ont des quotas réservés aux étudiants étrangers (1%-3%) et, pourtant, il n'y a pas nécessairement de phase de préinscription pour les étrangers dans toutes les universités.*

Etapas à suivre :

1. Préinscription dans les études de Grade choisies.
2. Répondre aux exigences de chaque université
3. Atteindre la qualification seuil du Grade choisi.

La note d'admission est sur **14 points**.

→ *Pour augmenter la qualification obtenue dans le processus d'accès à l'université (obtenir de points supplémentaires sur 10 jusqu'à 14), il est possible de passer des épreuves de compétences spécifiques du BAC, avec des coefficients différents selon les études officielles de grade choisies.*

Les **épreuves de compétences** spécifiques sont organisées par **l'UNED** :

<https://unedasiss.uned.es/home>

TRANSFER DU DOSSIER ACADÉMIQUE

Les universités espagnoles permettent aux étudiants étrangers de s'inscrire dans les années successives pour poursuivre et terminer leurs études en Espagne, en obtenant le diplôme espagnol.

La mobilité ou le transfert du dossier académique, implique un processus de "**validation interne**" au sein de l'université sur base du dossier académique fourni par l'étudiant. Etant donné le statut autonome des institutions universitaires, la mobilité peut être acceptée ou refusée en fonction des postes vacants et de la demande.

VISAS

Les citoyens étrangers qui souhaitent rester en Espagne pour étudier ou approfondir leurs études, mener des activités de recherche ou de formation, des stages non rémunérés, participer à des échanges d'étudiants ou effectuer des services de bénévolat, doivent obtenir le visa correspondant, qui comprendra l'autorisation initiale de rester en Espagne. Tous les étudiants doivent être en possession d'un visa de séjour des études avant de voyager en Espagne.

Il faut s'adresser aux **Consulats Généraux de l'Espagne**. La liste des documents et formulaires nécessaires se trouve dans le page web du Consulat respectif. Dans le cas de la Tunisie:

<http://www.exteriores.gob.es/Embajadas/TUNEZ/es/InformacionParaExtranjeros/Paginas/VisadosUniformeSchengen.aspx>

Offre publique d'enseignement supérieur. Considérations importantes.

L'Espagne est divisée administrativement en Communautés autonomes. Chacune a des compétences en éducation. Il faut tenir compte des différences parmi les communautés autonomes selon où se situe l'université choisie.

Par rapport aux **prix publics (forfaits d'inscription)**, par exemple, en Andalousie (région du sud), il y a un bonus de 99% sur les crédits universitaires réussis la première année d'inscription. Par conséquent, l'étudiant recevra les frais de retour l'année suivante s'il a réussi toutes les matières. Cette mesure est également appliquée en Extremadura et partiellement (50%) en Aragon. De même, il existe des différences sur le prix des crédits universitaires entre les communautés autonomes. Actuellement, les régions de Galice et d'Andalousie sont celles qui ont établi les prix les plus bas. En revanche, dans la région de la Catalogne ou de Madrid les prix sont plus élevés mais l'offre académique est plus ample.

En outre, il convient de noter qu'en Espagne, il existe des **langues co-officielles** en plus de l'espagnol: le galicien (en Galice), le basque (au Pays basque et partiellement en Navarre) et le catalan (Catalogne, îles Baléares et partiellement dans la Communauté valencienne). Par conséquent, il est possible que les cours de certains centres soient enseignés dans ces langues (à vérifier la langue véhiculaire sur le site web de l'université). D'autre part, il y a de plus en plus de diplômes enseignés en anglais.

Les moteurs de recherche de diplômes suivants proposent des informations sur les universités et l'offre académique:

- Le **RUCT** (Registre des Universités, Centres et Diplômes) est un registre administratif du Ministère des Universités, conçu comme un instrument d'information en constante mise à jour.

<https://www.educacion.gob.es/ruct/home>

- La **QEDU** (*Qué estudiar y dónde en la universidad*) est l'application créée par le Ministère des universités, avec des données extraites du Registre des universités, des centres et des diplômes et du Système intégré d'information universitaire.

<https://www.educacion.gob.es/notasdecorte/compBdDo>

Les universités espagnoles dans leur ensemble offrent plus de 800 diplômes enseignés totalement ou partiellement en anglais. Accès au moteur de recherche des

- **diplômes de grade** en anglais:

<http://sepie.es/aplicaciones-web/i18n/html/tablagrados.html>

- **masters et doctorat** en anglais :

<http://sepie.es/aplicaciones-web/i18n/html/tablamasters.html>

BOURSES

En tant qu'étudiant étranger, vous avez le droit d'accéder à des bourses pour étudier en Espagne. Certaines sont réservées aux étrangers résidant légalement en Espagne.

<http://www.mecd.gob.es/servicios-al-ciudadano-mecd/bourses-aides.html>

→ Dans tous les cas, n'oubliez pas de vérifier les exigences de chaque appel.

Une fois que l'étudiant est officiellement inscrit dans l'établissement d'enseignement supérieur et réside légalement en Espagne, il est très fréquent qu'il puisse demander les **bourses internes** de l'université à laquelle il appartient: bourses pour les personnes à faible revenu, bourses pour la mobilité internationale....etc. Vous pouvez également bénéficier de toutes les opportunités de l'Union européenne, en particulier du programme de bourses **ERASMUS +** pour effectuer des stages dans les universités d'autres pays européens et du monde.

L'Agence espagnole de coopération internationale au développement (AECID) fait un appel chaque année:

www.aecid.es/ES/la-aecid/anuncios/becas-y-lectorados

Dans les programmes de bourses MAUEC-AECID, il y a des bourses de séjours dans les centres éducatifs espagnols pour des étudiants de langue espagnole ou française, et aussi pour étudier des masters en Espagne, en particulier à l'École diplomatique ou à l'École de musique Reina Sofía, à Madrid.

De même, l'**Université de Jaen** (Andalousie) propose des bourses spécifiquement pour les tunisiens pour effectuer des études de grade et de master, qui incluent l'aide au logement, le paiement des frais d'inscription, l'assurance ... etc. Le critère de sélection consiste à démontrer une bonne performance académique et avoir quelques notions d'espagnol.

→ *Pour plus d'informations, contactez l'Ambassade.*

La connaissance de la langue espagnole

Les universités espagnoles exigent généralement la connaissance de la langue espagnole pour l'admission d'étudiants étrangers. Cependant, chaque université établit un certain niveau de connaissances et les modes de sa certification. Veuillez consulter ces exigences à l'université choisie. Selon le cadre européen commun de référence pour les langues (CEFR), les niveaux normalement requis sont B1 (intermédiaire) ou B2 (avancé ou indépendant).

Pour atteindre le niveau d'espagnol requis, il y a un **Instituto Cervantes** en Tunisie, une institution publique dédiée à l'enseignement de la langue espagnole et à la promotion culturelle espagnole. Cette prestigieuse Institution propose, en permanence, des cours de langues de tous niveaux. De même, l'Instituto Cervantes peut accréditer le niveau de connaissance de la langue espagnole grâce à des certificats officiels acceptés dans toutes les universités, comme le **DELE**.

<https://tunez.cervantes.es/es/default.shtm>